

## Des rivières aux richesses insoupçonnées !

La Malaise prenait autrefois naissance au fond de Blocry sur le territoire de Louvain-la-Neuve, près de l'ancienne ferme de la Malaise. Aujourd'hui, elle prend sa source au lac de Louvain-la-Neuve. Elle traverse ensuite le Bois des Rêves où elle verse ses eaux dans le Ry Angon. Celui-ci se jette dans la Dyle aux environs de la gare à Mousty. Le Blanc-Ry, né de plusieurs sources dans le bois de Lauzelle, se jette dans la Dyle à hauteur de Limelette après avoir traversé les étangs de « Hurlevant » et le quartier de Blanc-Ry.



La vallée de la Malaise en aval du lac de Louvain-la-Neuve

## Des eaux de qualités variables

La Malaise possède des eaux de qualité moyenne. Louvain-la-Neuve possède un réseau d'égouttage séparatif : un pour les eaux usées vers la station d'épuration de Louvain-la-Neuve (située dans le hameau du Ruchaux) et celle de la vallée de la Dyle à Basse Wavre et un réseau pour les eaux pluviales vers le Lac... et un pour les eaux pluviales vers le Lac de Louvain-la-Neuve

(source de la Malaise). Les eaux de pluies chargées en polluants divers mais aussi le déversement dans les avaloirs et les raccordements illégaux des eaux usées au réseau pluvial affectent encore la qualité des eaux de la Malaise. Le Blanc Ry présente une qualité des eaux excellente. Son parcours situé en grande partie en milieux boisés, le met à l'abri des pollutions.

## Les poissons de la Malaise et du Blanc-Ry

Dans les eaux de la Malaise, on dénombre 2 espèces de poissons : l'épinoche et le gardon. Ceci témoigne de la qualité moyenne des eaux de la Malaise. On pourrait imaginer l'établissement d'une population de truites fario car la diversité des milieux aquatiques de la Malaise y est propice. La présence du chabot et de la truite fario dans les eaux du Blanc-Ry nous indique une bonne qualité de ses eaux. Le chabot fait partie des espèces protégées à l'échelle européenne par le programme Natura 2000 qui s'attache à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent.



Le gardon, espèce commune (20-35 cm)

Le chabot, poisson protégé (10-15 cm)



Le lac de Louvain-la-Neuve



## Un peu d'histoire

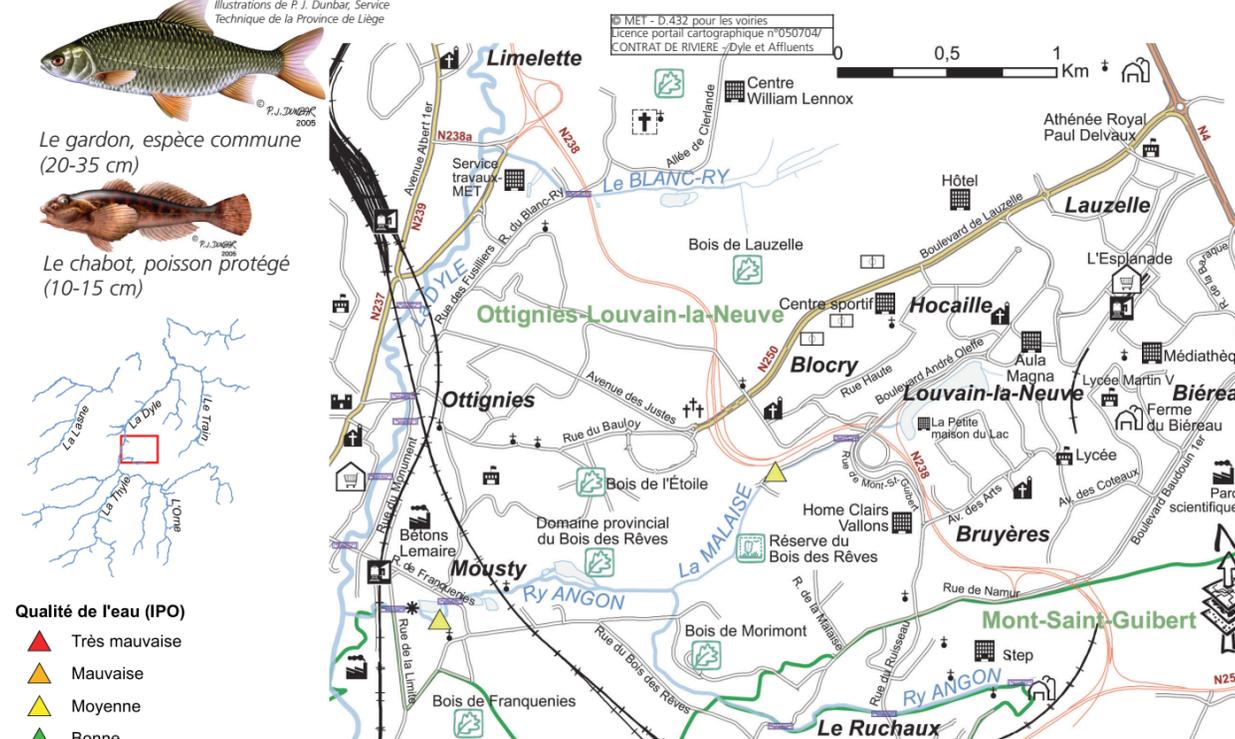
Le sens originel du mot Malaise proviendrait de l'ancien français et signifierait 'mauvaise pâture communale'. Auparavant, la Malaise était prolongée en amont par le coulant d'eau de la Baraque, venant de Corroy-le-Grand. Ce petit ruisseau traversait la campagne de Blocry, à l'emplacement actuel du lac de Louvain-la-Neuve, pour se perdre dans les prés de la Malaise. Ce lac est, au départ, un bassin d'orage destiné à régulariser les eaux de la Malaise. En aval, les eaux charriées par la Malaise et le Ry Angon forment l'étang du Bois des Rêves qui a pris la place d'une zone marécageuse. Au début de 1970, la ville d'Ottignies-LLN se porta acquéreur de cette zone verte pour ensuite la rétrocéder à la Province du Brabant wallon qui y aménagea le Domaine provincial du Bois des Rêves.

Le Blanc-Ry, 'ruisseau blanc' du wallon ri, alimentait la corroierie Mercier et faisait fonctionner un bélier hydraulique (pompe pneumatique) fournissant les réservoirs du château de Saint Jean des Bois. (d'après Histoire(s) en Dyle, Centre culturel du Brabant wallon, 2005 et JESPERS, Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles, Racine, 2005).

**Petite anecdote :** « Les « Pecawas » constituaient une bande de « chauffeurs » (voleurs) aux exploits redoutés dans les environs d'Ottignies. Leur quartier général était dit-on situé dans le fond de Warlombroux au Bois de Lauzelle. » (in Brabant wallon au fil des jours et des saisons, Éditions de l'ARC, 1998)



Le Blanc-Ry à Blanc-Ry



- Qualité de l'eau (IPO)
- ▲ Très mauvaise
  - ▲ Mauvaise
  - ▲ Moyenne
  - ▲ Bonne
  - ▲ Très bonne
  - Panneaux signalétiques du contrat de rivière

## Un patrimoine naturel riche à sauvegarder

Le parcours de la Malaise est jalonné par différents sites naturels, dont le plus intéressant est le Bois des Rêves (partie naturelle en amont des infrastructures) composé de bois et de fonds humides situés en bordure de son cours. Ce site est protégé à l'échelle européenne par le programme Natura 2000. Plusieurs espèces protégées d'oiseaux y vivent dont le martin pêcheur d'Europe, le pic noir et le pic mar. Le Blanc-Ry coule dans le bois de Lauzelle, situé au nord de Louvain-la-Neuve. Ce massif boisé fait également partie d'un site naturel protégé par le programme Natura 2000. Le bois de Lauzelle, est constitué d'une forêt mélangée de ravins et de pentes d'aulnaies-frênaies, de hêtre et de chêne, de taillis de châtaigner et de bouleau. Son sous-bois est composé de muguet, myrtille, de fougère-aigle et de genêts. Quant à sa faune, il abrite le castor, le martin-pêcheur d'Europe, le pic mar, pic noir.



Une mare du bois de Lauzelle

## L'état naturel de la Malaise et du Blanc-Ry est relativement préservé

Les informations relatives à la qualité naturelle de la Malaise et du Blanc-Ry sont peu nombreuses. Néanmoins, nous pouvons préciser que leur état naturel est relativement préservé grâce à leur parcours situé en partie en zones boisées ou humides. Ceci est particulièrement vrai pour le Blanc-Ry dont la physionomie naturelle est bien préservée. La plus grande partie de son parcours se situe dans le bois de Lauzelle et le protège des atteintes dues aux activités humaines.



Le Blanc-Ry dans le bois de Lauzelle

L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle-Gette auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.



## Protégeons notre rivière !

### Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. À cet égard, les **sacs plastiques** et les **lingettes jetables** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

### Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égouttée doit être raccordée à l'égout. Le non-respect du raccordement à l'égout constitue une infraction environnementale. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

### Quelques conseils pour nos déchets

- Utilisons des sacs réutilisables ou paniers pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.

### Respectons la législation sur la pulvérisation d'herbicides et limitons l'usage de produits polluants ou toxiques.

La législation sur les pesticides à usage domestique évolue sans cesse vers une politique « **zéro phyto** » cruciale pour nos santés et celles de nos rivières. À ce jour, il est interdit aux particuliers d'utiliser des herbicides de synthèse (totaux et sélectifs) pour lutter contre les plantes sauvages (mauvaises herbes).

Les produits toxiques comme les fonds de peinture (ou l'eau de rinçage des outils), vernis, solvants, huiles de vidange et autres polluants comme les huiles de friture, mégots, lingettes, protections hygiéniques, produits d'hygiène corporelle ou domestique, résidus médicamenteux... **se retrouvent in fine dans les rivières** via les fossés, les avaloirs et les toilettes (non raccordées à l'égout) ou dans les stations d'épuration via les toilettes, perturbant ainsi leur fonctionnement.

Les produits d'hygiène corporelle et domestique contiennent par ailleurs bon nombre de polluants qui mettent en danger notre santé au quotidien : parabène, bisphénol, phtalate...



### Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

- Utilisons les alternatives : désherbage : manuel, mécanique (ratissage, binage), thermique, paillage, installation d'un feutre géotextile sous le gravier
- Soyons tolérants vis à vis des plantes sauvages - Découvrez toutes les solutions sur [www.adalia.be](http://www.adalia.be)
- Déposons nos résidus de produits toxiques au Recyparc
- Faisons le choix des produits d'hygiène corporelle et domestique plus écologiques, il y en a à foison !
- Ne jetez rien dans les toilettes ! découvrir la campagne « ici commence la mer ! » de la SPGE et des Contrats de rivière de Wallonie sur <http://www.spge.be/fr/videos.html?IDC=2143>

## Contacts utiles

### Commune :

Ottignies-Louvain-la-Neuve : 010 43 60 00  
**Gestionnaire du cours d'eau :**  
 Le Brabant wallon : 010 23 62 51

### Associations :

Groupe PCDN d'Ottignies-Louvain-la-Neuve :  
 010 43 62 50

### Contrat de rivière Dyle-Gette

rue des Andains, 3  
 1360 Perwez

Tél : 081 24 00 40  
 E-mail : [contrat.riviere@crdg.be](mailto:contrat.riviere@crdg.be)



Le Contrat de rivière Dyle-Gette est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, le Brabant wallon, la Province de Liège et les 23 communes du bassin Dyle-Gette.

Éditeur responsable : Jean-Marie Tricot, rue des Andains, 3 1360 Perwez (2020)



# La Malaise



# Le Blanc-Ry



## Des rivières qui coulent à côté de chez vous...

La Malaise et le Blanc-Ry contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes, nous participons sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples, nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle-Gette mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités de la **Malaise** et du **Blanc-Ry**. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la **Dyle-Gette**. Vous avez certainement remarqué l'un ou l'autre de ces

panneaux placés par votre commune sur les voies et les sentiers. Financés par le Contrat de rivière Dyle-Gette, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

## Qu'est-ce que le « Contrat de rivière Dyle-Gette » ?

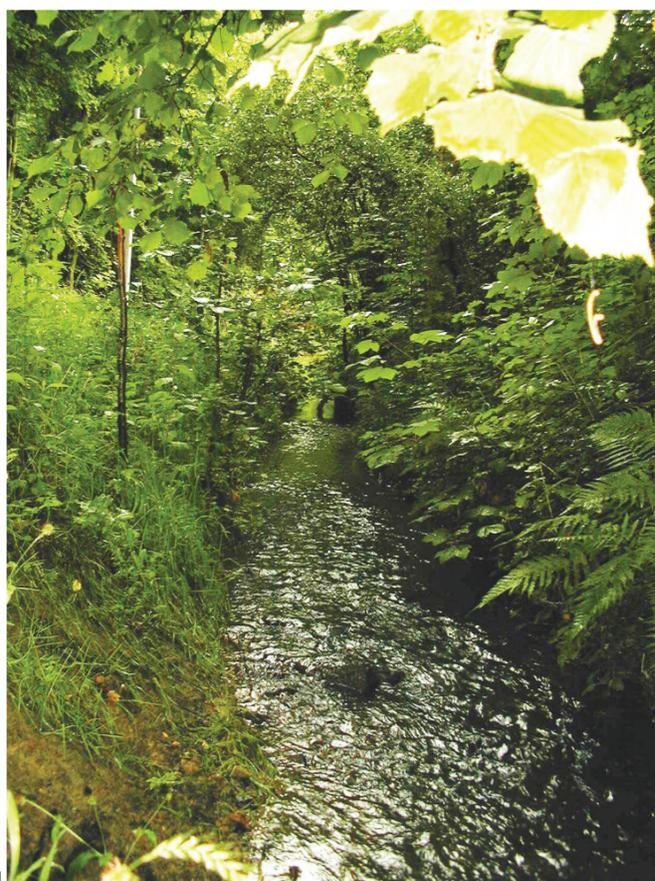
Un Contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.

Le **Contrat de rivière Dyle-Gette** aborde une multitude de thématiques avec un objectif commun : la **préservation et/ou l'amélioration** de la santé des rivières situées sur le territoire de son bassin versant. Il coordonne la réalisation d'actions telles que : la **résolution des atteintes aux cours d'eau** au sens large : rejets d'eaux usées, dépôts de déchets divers, pulvérisations d'herbicides, entraves à l'écoulement, érosions des berges par le bétail, présences de plantes invasives, ouvrages d'art dégradés mais aussi **d'autres actions** comme la lutte contre les inondations et les coulées de boues, la protection des zones humides, la sensibilisation tout public, la protection de la biodiversité, la mise en valeur de la rivière, le développement d'itinéraires doux, le soutien des pratiques agricoles respectueuses du milieu naturel, la protection des captages d'eau souterraine, la gestion des eaux pluviales...

**60 partenaires** se sont engagés dans ce sens !

La Malaise dans le Bois des Rêves



Le territoire du sous-bassin Dyle-Gette se répartit sur **21** communes du Brabant wallon et **2** de la Province de Liège (Hannut et Lincent). Il représente une superficie de **944 km²** pour une population de 280 000 habitants (2016).